



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



FEUILLE DE ROUTE POUR L'INITIATIVE DE CONVERGENCE — MAURITANIA

1. CONTEXTE NATIONAL

La Mauritanie, pays sahélien à forte dépendance agro-pastorale, est confrontée à des défis majeurs liés aux changements climatiques, à la dégradation des ressources naturelles et à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Les sécheresses récurrentes, la désertification, la variabilité climatique et la pression démographique accentuent la vulnérabilité des populations rurales et urbaines, compromettant les efforts de développement durable.

Dans ce contexte, il devient impératif d'adopter une approche intégrée et multisectorielle qui articule les politiques de transformation des systèmes alimentaires, de nutrition et d'action climatique. La convergence de ces agendas permet de maximiser les synergies, d'optimiser les ressources, et de renforcer la résilience des communautés face aux chocs et aux stress climatiques.

La présente feuille de route vise à guider les efforts nationaux vers un système alimentaire mauritanien plus résilient, durable, inclusif et équitable. Elle s'inscrit dans les engagements du pays en matière de développement durable, notamment à travers les Objectifs de Développement Durable (ODD), les Contributions Déterminées au niveau National (CDN), le Plan National d'Adaptation (PNA), et la Stratégie de Croissance Accélérée et de prospérité Partagée (SCAPP).

Ce document propose une vision stratégique, des objectifs clairs, des interventions prioritaires, des jalons de mise en œuvre et un dispositif de suivi-évaluation, afin d'assurer une transformation cohérente et efficace du système alimentaire mauritanien dans un contexte de changement climatique.

2. PILIER I : VISION ET OBJECTIFS DE CONVERGENCE

2.1 VISION DE CONVERGENCE

Vers un système alimentaire mauritanien durable, inclusif et résilient au climat, fondé sur la valorisation des ressources locales, la justice sociale, et la préservation des écosystèmes.

Cette vision reflète l'ambition de transformer le système alimentaire tout en répondant aux défis climatiques, en intégrant les dimensions sociales, économiques et environnementales.

2.2 OBJECTIFS DE CONVERGENCE

1. Renforcer la cohérence des politiques entre climat, agriculture, nutrition et santé publique, en alignant les stratégies nationales (SCAPP, CDN, PNA) pour une transformation systémique durable.
2. Investir dans des systèmes alimentaires résilients au climat, en soutenant l'agriculture, l'élevage et la pêche durables, et en promouvant les infrastructures adaptées aux conditions sahéniennes.
3. Valoriser les savoirs traditionnels et les pratiques agroécologiques, en intégrant les connaissances locales dans les politiques et les innovations pour une gestion durable des ressources.
4. Promouvoir les investissements verts et l'innovation locale, en facilitant l'accès aux financements climatiques et en soutenant les technologies propres et les bioénergies.
5. Renforcer la gouvernance inclusive et multisectorielle, en impliquant activement les femmes, les jeunes et les communautés locales dans la gestion des ressources naturelles et des systèmes alimentaires.
6. Développer des mécanismes de financement climatique innovants, tels que les fonds de contingence, la microfinance, et une Banque agricole dédiée, pour soutenir les acteurs locaux.
7. Améliorer la gestion durable des ressources naturelles, notamment l'eau, les terres et les écosystèmes, pour atténuer les effets du changement climatique et restaurer les zones dégradées.
8. Intégrer les enjeux de santé et d'éducation dans les politiques climatiques et alimentaires, en sensibilisant les populations aux liens entre alimentation, environnement et bien-être.
9. Renforcer les capacités institutionnelles et communautaires, par la formation, la recherche, et le développement de systèmes de suivi-évaluation participatifs et numériques.
10. Assurer la transparence et la redevabilité des investissements, en mettant en place des mécanismes de suivi financier et en intégrant les financements climatiques dans les budgets nationaux.

3. PILIER II : INTERVENTIONS PRIORITAIRES DE CONVERGENCE

3.1 AGRICULTURE RÉSILIENTE POUR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE

- Faciliter l'accès équitable et sécurisé au foncier pour les producteurs agricoles et pastoraux.
- Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des producteurs à travers la formation, la structuration en coopératives et l'appui à la gouvernance locale.
- Promouvoir une agriculture durable et diversifiée, fondée sur des semences améliorées et adaptées, des intrants écologiques, la rotation des cultures et la mécanisation adaptée.
- Optimiser la gestion des ressources en eau par des systèmes d'irrigation économes, la mobilisation des eaux de surface et souterraines, et le dessalement.
- Moderniser les infrastructures de production, de transformation et de stockage pour réduire les pertes post-récolte et améliorer la valeur ajoutée locale.
- Développer l'élevage durable en améliorant les races locales, en promouvant les cultures fourragères et en formalisant le secteur.
- Valoriser le secteur de la pêche et de l'économie bleue par la modernisation des infrastructures, le développement de la pisciculture continentale et l'attraction d'investissements durables.
- Soutenir la recherche et l'innovation en lien avec les priorités nationales pour améliorer la productivité et la résilience du système alimentaire.

3.2 VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES ET ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS

- Restaurer les écosystèmes terrestres et aquatiques par la reforestation, la régénération naturelle assistée, la conservation des zones humides et la lutte contre la désertification.
- Promouvoir les énergies renouvelables et les bioénergies pour réduire les émissions et valoriser les déchets organiques.
- Valoriser les produits forestiers non ligneux (PFNL) et encourager leur transformation locale.
- Renforcer la gestion durable des ressources en eau dans une logique d'équité, d'efficacité et de résilience climatique.
- Réduire les pollutions industrielles liées aux activités minières et gazières, et prendre en charge leurs impacts environnementaux.
- Harmoniser et vulgariser les cadres réglementaires (codes de l'eau, forestier, pastoral) pour une meilleure gouvernance environnementale.
- Améliorer le suivi environnemental des zones marines et côtières et optimiser l'exploitation des ressources halieutiques.

3.3 GOUVERNANCE INCLUSIVE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

- Mettre en place une coordination multisectorielle efficace et renforcer les capacités institutionnelles à tous les niveaux.
- Développer des systèmes de collecte, de gestion et de capitalisation des données fiables pour orienter les politiques publiques.
- Renforcer les dispositifs d'alerte et de réponse aux chocs climatiques, ainsi que les mécanismes d'accompagnement de proximité.
- Impliquer activement les femmes, les jeunes et les communautés locales dans la gouvernance des ressources naturelles et des systèmes alimentaires.
- Intégrer l'approche genre et équité dans les politiques et programmes de transformation.
- Aligner les politiques agricoles, nutritionnelles et climatiques pour une cohérence stratégique.
- Renforcer les normes de qualité et de sécurité alimentaire et communiquer sur les lois et stratégies existantes.
- Développer un système intégré de suivi-évaluation et associer les institutions de recherche aux processus décisionnels.
- Élaborer des plans de réponse aux crises pour renforcer la résilience du système.

3.4 FINANCEMENT CLIMATIQUE INNOVANT ET REDEVABILITÉ

- Créer des mécanismes financiers adaptés : fonds de contingence, microfinance, micro-assurance, subventions ciblées.
- Établir une Banque agricole dédiée à l'agriculture, l'élevage et la pêche pour faciliter l'accès au financement.
- Mettre en place une cellule d'appui au montage de projets climatiques (adaptation et atténuation).
- Mobiliser les ressources publiques et privées par le plaidoyer auprès des décideurs, des PTFs et des entreprises.
- Accélérer l'accès aux financements verts et innovants pour soutenir la transformation du système alimentaire.
- Renforcer les capacités des acteurs à gérer les ressources financières et assurer la transparence et la redevabilité des investissements.

4. PILIER III : ETAPES CLÉS DE CONVERGENCE

4.1 COURT TERME (D'ICI 2026)

Objectif : poser les bases de la transformation et renforcer les capacités locales

Agriculture, élevage et pêche résilients

- Sécuriser les terres agricoles pour prévenir les conflits.
- Former les producteurs et structurer les organisations paysannes.
- Promouvoir les intrants durables et adaptées (semences certifiées, engrais spécifiques, etc.).
- Optimiser les systèmes d'irrigation existants (goutte à goutte, digues et diguettes, barrages, etc.).
- Réduire les pertes post-récolte par des infrastructures de stockage de proximité.
- Promouvoir les cultures fourragères pour soutenir l'élevage.
- Encourager les circuits courts et la transformation semi-industrielle locale.

Valorisation des ressources naturelles

- Restaurer les terres dégradées par des techniques CES/DRS (cordons pierreux, demi-lunes, ZAI, ensemencement, reboisement, etc.).
- Reboiser les zones critiques et initier la régénération naturelle assistée.
- Promouvoir des projets pilotes en biofertilisants et biogaz.
- Harmoniser et vulgariser les codes environnementaux.
- Renforcer le monitoring environnemental des zones sensibles.

Gouvernance et capacités

- Renforcer le plaidoyer sur la réforme foncière pour sécuriser l'accès aux terres agricoles.
- Mettre en place une coordination multisectorielle.
- Renforcer les capacités des institutions locales et des centres de recherche.
- Déployer des dispositifs d'alerte et d'accompagnement de proximité.
- Sensibiliser les communautés aux enjeux alimentaires et climatiques.
- Opérationnaliser le cadre de gouvernance de la feuille de route Systèmes alimentaires-Actions climatiques.

Financement et redevabilité

- Créer un fonds de contingence pour les urgences climatiques.
- Mettre en place une cellule d'appui au montage de projets climatiques.
- Faciliter l'accès aux crédits, microfinance et micro-assurance.
- Optimiser le plaidoyer pour des lignes budgétaires publiques et privées.

4.2 MOYEN TERME (D'ICI 2030)

Objectif : consolider les acquis et étendre les interventions à l'échelle nationale

Agriculture, élevage et pêche résilients

- Étendre la mécanisation agricole adaptée aux zones rurales.
- Promouvoir la diversification des cultures et la rotation.
- Développer les fermes d'intégration pour l'élevage.
- Moderniser les infrastructures de pêche et valoriser les chaînes de valeur.
- Encourager la pisciculture continentale et l'empoissonnement des plans d'eau.

Valorisation des ressources naturelles

- Investir dans les énergies renouvelables à plus grande échelle (solaire, éolien).
- Dessaler l'eau de mer pour l'agriculture dans les zones côtières.
- Valoriser les PFNL et développer leur transformation locale.
- Réduire la pollution liée aux industries extractives.
- Assurer une exploitation équitable et durable des ressources en eau.

Gouvernance et capacités

- Développer un système intégré de suivi-évaluation.
- Aligner les politiques agricoles, nutritionnelles et climatiques.
- Intégrer l'approche genre dans les politiques et programmes.
- Associer les institutions de recherche aux processus décisionnels.
- Communiquer sur les lois et stratégies existantes.

Financement et redevabilité

- Établir une Banque agricole dédiée aux secteurs productifs.
- Accélérer l'accès aux financements verts.
- Augmenter les allocations budgétaires publiques pour la transformation des produits agricoles.
- Renforcer les capacités des acteurs à gérer les ressources financières.



4.3 LONG TERME (D'ICI 2063)

Objectif : pérenniser les transformations et atteindre la durabilité systémique

Agriculture, élevage et pêche résilients

- Généraliser l'agriculture durable à l'échelle nationale.
- Intégrer pleinement la recherche et l'innovation dans les pratiques agricoles.
- Déployer des modèles d'économie bleue durable dans les zones côtières.
- Atteindre une autosuffisance partielle en produits alimentaires locaux.

Valorisation des ressources naturelles

- Atteindre une couverture significative en énergies renouvelables.
- Restaurer les écosystèmes à grande échelle (zones humides, pâturages, forêts).
- Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources naturelles.
- Réduire significativement les émissions liées aux systèmes alimentaires (neutralité carbone).

Gouvernance et capacités

- Institutionnaliser la gouvernance inclusive à tous les niveaux.
- Pérenniser les dispositifs de suivi, alerte et réponse.
- Renforcer les capacités de recherche et d'innovation nationales.
- Maintenir l'implication active des communautés dans la gouvernance.

Financement et redevabilité

- Développer des mécanismes de financement autonomes et durables.
- Assurer la transparence et la redevabilité des investissements.
- Intégrer les financements climatiques dans les budgets nationaux.

5. PILIER IV : SUIVI, ÉVALUATION ET REDEVABILITÉ

- Indicateurs alignés sur les ODD et les CDN.
- Système participatif de suivi-évaluation.
- Outils numériques pour la collecte et l'analyse des données.

6. CONCLUSION

La présente feuille de route constitue une réponse stratégique et intégrée aux défis multidimensionnels auxquels la Mauritanie est confrontée.

Elle propose une vision ambitieuse mais réaliste d'un système alimentaire résilient, durable et inclusif.

La réussite de cette démarche dépendra de l'engagement collectif des institutions, des communautés et des partenaires.

En adoptant cette approche de convergence, la Mauritanie affirme sa volonté de bâtir un avenir plus équitable, plus sain et plus résilient.

